



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales


1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - E-mail : contact@cdg35.fr - www.cdg35.fr

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

CALENDRIER PREVISIONNEL ANNEE 2026

La Commission Consultative Paritaire est une instance consultative qui émet des avis nécessairement préalables à la décision de l'autorité territoriale. L'avis est obligatoirement recueilli mais l'autorité territoriale demeure libre de la décision finale. La commission consultative paritaire (CCP) est consultée pour les questions d'ordre individuel concernant les personnels contractuels.

Date prévisionnelle	Date limite de <u>RECEPTION</u> des dossiers
Mardi 3 février 2026	<i>Jeudi 8 janvier 2026</i>
Mardi 5 mai 2026	<i>Jeudi 9 avril 2026</i>
Mardi 8 septembre 2026	<i>Jeudi 13 août 2026</i>
Mardi 24 novembre 2026	<i>Jeudi 29 octobre 2026</i>

 Tout dossier incomplet ou reçu après la date limite sera reporté à l'ordre du jour de la séance suivante.